



© emergence-harmonique.fr

PRESENCE DANS LES MEDIAS

Date	Intervenant	Support	Thème
9 mai	C. BOURREAU	CNEWS	Remboursement CSG*
9 mai	C. BOURREAU	LCI	Remboursement CSG
9 mai	C. BOURREAU	RMC	Remboursement CSG

ACTUALITES



- lance une **nouvelle campagne d'information** à l'intention des personnes âgées et de leurs proches en matière de prévention, d'aides et de droits. Cette campagne s'inscrit dans la continuité de celle diffusée en 2018. Du 27 mai au 30 juin : 15 vidéos courtes sur France télévisions et 4 chroniques radio sur RTL, France Bleu, Europe 1 et France Inter.

Voir le communiqué de presse :

<https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees-espace-presse/2019/communique-de-presse-prevention-aides-droits-une-nouvelle-campagne-pour-informer-les-personnes-agees-et-leurs-proches>

Revoir les vidéos de 2018 : <https://www.dailymotion.com/playlist/x41u09>

- annonce qu'en 2019, la **journée de solidarité** devrait rapporter 2878 millions d'euros pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Télécharger l'infographie (PDF, 183,5 Ko).

Informations communiquées par Sylvain Denis

AU FIL DES JOURS (10 juin 2019)

CFR

RETRAITE

◆ Retraite universelle : point de la situation

Après ses 18 mois d'entretiens avec les partenaires sociaux - moins 6 semaines d'interruption pour éviter toute possibilité de problème «gilets jaunes» - J.P Delevoye prépare le rapport qu'il remettra avant le 14 juillet au Premier Ministre. Durant cette période la CFR a été reçue deux fois par le Haut-Commissaire et a maintenu des contacts aussi réguliers que souhaitables avec son équipe. Un projet de loi basé sur ce rapport sera soumis pour avis au Conseil d'Etat fin septembre, présenté en Conseil des ministres en novembre puis examiné par le Parlement début 2020, l'entrée en vigueur de la réforme restant prévue pour 2025.

Certains points en sont déjà considérés par JP. Delevoye comme définitivement acquis. Il s'agit en particulier, pour le secteur privé, de la **fin du calcul des pensions CNAV sur la base des 25 meilleures années et**, pour la Fonction publique et les Régimes Spéciaux, de la **fin du calcul sur la base des 6 derniers mois de salaire.**

L'**âge légal de départ** restera fixé à 62 ans mais, le « *travailler plus longtemps tout au long de sa vie* » s'étant très logiquement imposé dépendance, jusqu'au plus haut *majorants* (surcote) inciteront les Conformément à son accord de depuis le 1er janvier 2019 un expliqué dans AFJ -. A la décote vient d'en être minorée cas d'exonération.



© dreamstime.com

et pas simplement pour financer la niveau de l'Etat, des *coefficients* actifs à différer leur départ. 2015 / 2017 Agirc-Arrco applique dispositif de surcote /décote – déjà demande des syndicats, la partie par une augmentation du nombre de

Le cas de la **réversion** est encore en débat, mais la position Delevoye garantissant le niveau de vie du survivant en lui accordant 66% de la somme des deux pensions paraît satisfaisante, car proche de la position CFR à condition que le plafond de ressources disparaisse.

Parmi les points qui restent à trancher deux seront particulièrement difficiles. Tout d'abord, les **régimes spéciaux** ne vont en effet pas véritablement disparaître comme on l'a souvent entendu souhaiter lors du grand débat. Certes le sacro – saint *statut* ne permettra plus de partir automatiquement avant l'âge légal, mais des critères de pénibilité définis par branches d'activité au plus près de la réalité des métiers pourront vraisemblablement s'y substituer dans des conditions raisonnables.

Aussi, la question du sort des **réserves financières** du secteur privé accumulées au fil des années par les cotisations des employeurs et des employés, réserves dont celles de l'Agirc-Arrco (approximativement 70 milliards d'euros) représentent environ la moitié, est probablement l'une des plus difficiles. En effet, faire hériter le nouveau régime de la totalité de ces réserves pourrait priver Agirc-Arrco de la possibilité de les utiliser dans les cas où la masse des cotisations serait inférieure à la masse des prestations dues aux retraités ayant liquidé leur retraite avant le basculement de régime, disons avant 2025. Une insuffisance de cotisations pourrait résulter par exemple de l'abaissement du maximum de salaire mensuel cotisable de 4 fois à 3 fois le plafond mensuel de la sécurité sociale (PSS) soit de 13 500 €/mois actuellement à 10 000 €/mois dans le nouveau régime. Dans de tels cas, une baisse des pensions pourrait ne pas être écartée, même si 4 PSS ne semble concerner que moins de 5% des actifs. Ce problème de gouvernance du nouveau régime devra être débattu.

AU FIL DES JOURS (10 juin 2019)

Autre problème fondamental de gouvernance (déjà évoqué dans AFJ), le **refus de donner à la CFR une place au côté des partenaires sociaux dans la gouvernance du nouveau régime** impose de rechercher des appuis au sein du parlement. Des démarches dans ce but sont en cours auprès de personnalités déjà rencontrées comme Yves Daudigny, vice-président de la Commission des Affaires Sociales du Sénat, Jean-Pierre Sueur, président de la Commission des Lois, Corinne Vignon, membre de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale. La recherche d'appuis au plus près du Premier Ministre, voire du Premier Ministre lui-même sera peut-être inévitable.

◆ Echanges directs et courtois avec la CFDT

Afin de mieux connaître les positions de partenaires sociaux influents dans les négociations avec le Haut-Commissaire sur divers aspects de la réforme, Yves Humez, suite à un premier contact entre Alain Pelc (Commission Retraite CFR) et la CFDT, a rencontré le 7 mai deux représentants de ce syndicat maîtrisant parfaitement les sujets évoqués. :

- Annulation de la cotisation maladie de 1% sur les complémentaires. La CFDT doute de l'efficacité d'une action auprès du Conseil Constitutionnel, mais réfléchit à un recours juridique dont ses juristes examinent la possibilité. Elle nous en communiquera le résultat d'ici mi-juin.

Sur le même sujet, l'idée CFR d'une action au niveau du prochain projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) peut être reprise par la CFDT. De nouveaux contacts en définiront méthode et calendrier.

- Défiscalisation de la cotisation complémentaire santé : totale convergence de jugement : la défiscalisation doit être présentée comme une mesure de justice sociale et pas comme une contrepartie à la hausse de CSG.

D'autres contacts de ce type pourront être considérés avec des acteurs également concernés par l'évolution de la protection sociale.

P. Lange

SANTE

La commission santé de la CFR s'est réunie le 20 mai et a notamment traité les sujets suivants :

◊ Poursuite des travaux sur la mise au point d'un appel d'offres sur la complémentaire santé.

La commission a précisé les principes du référencement de quelques opérateurs d'assurance complémentaire santé que la CFR souhaite prononcer à l'issue de l'appel d'offres.

Le CFR signera avec les opérateurs choisis un accord-cadre ou un protocole contenant les engagements réciproques. Sur ces bases, les fédérations composant la CFR pourront conclure des accords collectifs (ou contrats groupe ouverts) auxquels pourront souscrire les adhérents des associations locales (et seulement eux!).

Il appartiendra à chaque fédération de s'approprier la démarche et d'assurer la communication au sein de son réseau d'associations, afin de convaincre les adhérents de rejoindre le contrat collectif.

La commission a mis au point les éléments du dossier d'appel d'offres, qui sera validé par le bureau de la CFR du 17 juin 2019.

- liste des opérateurs à consulter,
- lettre du président Pierre Erbs fixant les objectifs et les attentes de la CFR,
- cahier des charges contenant des principes généraux et un panier de soins sur 3 niveaux,
- un document de présentation de la CFR précisant le nombre d'adhérents de chaque fédération, pour totaliser 1,5 million d'adhérents.

Les dispositions sont prises pour que l'examen des propositions des opérateurs intervienne dès le début septembre et la conclusion des accords nationaux de telle manière que les contrats puissent prendre effet dès le début de l'année 2020.

AU FIL DES JOURS (10 juin 2019)

◊ « MA SANTE 2022 » point d'étape sur l'examen parlementaire de la loi.

Parallèlement aux travaux de concertation dans les 10 groupes constitués, des négociations conventionnelles sont engagées sur 2 thèmes majeurs : la création des assistants médicaux - 4.000 d'ici à 2022 - dont le financement sera assuré notamment par l'assurance maladie et la structuration des CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) qui devraient permettre d'organiser l'exercice coordonné généralisé selon 2 niveaux : une coordination de proximité et une coordination à l'échelle territoriale, dans le cadre d'une responsabilité populationnelle. Un financement sera dédié à chaque CPTS. Il est envisagé de passer de 200 CPTS en 2018, à 1.000 à l'horizon 2022.

Le projet de loi, élaboré à partir des travaux des 10 groupes évoqués ci-dessus, a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 26 mars 2019. Il est actuellement examiné par le Sénat.

Il contient de nombreuses mesures comme la réforme des études médicales - fin du numerus clausus -, la possibilité pour les pharmaciens de prescrire des médicaments dans des cas très précis, la création des projets territoriaux de santé contenant les CPTS, les projets médicaux des hôpitaux au sein des GHT*, la création des hôpitaux de proximité et un ensemble de mesures relatives à la santé numérique (espace numérique personnel, le télésoin, la gestion des données de santé ...).

Cette loi prévoit aussi l'habilitation du gouvernement à légiférer par ordonnances.

Il faudra assurément suivre de près l'adoption de ce texte qui devrait apporter de profondes transformations de notre système de santé.

◊ Points d'actualité :

- **Complémentaire santé :**

- présentation de l'étude de la DREES contenant un panorama de la complémentaire santé,
- l'engagement des organismes de complémentaire santé de présenter leurs garanties selon un affichage normé et contenant des exemples chiffrés des remboursements libellés en euros.
- la modération tarifaire en 2019, malgré la montée en charge du « 100% santé ».

- **Faut-il intégrer le critère d'âge pour les traitements coûteux ?**

Evidemment non ! En France, nous sommes attachés au principe d'universalité de l'accès aux soins.

- **Ordonnances médicales :** la fin du papier au profit de l'ordonnance numérique c'est pour bientôt !

- **Point sur les honoraires de dispensation des médicaments en officine,** majorés depuis le 1er janvier 2019 !

Jacques Portier

GHT = Groupements hospitaliers de territoire

REMARQUE : En tout état de cause, au terme de l'opération concernant les complémentaires santé, les Fédérations et les Associations resteront libres du choix de la mutuelle à proposer à leurs adhérents.



© dreamstime.com

AU FIL DES JOURS (10 juin 2019)

NOS FEDERATIONS

Congrès FNAR/UFR-rg du 10 Avril au Centre Azureva de Cap d'Agde

Yves MAINGUY de l'UFR 33 y a participé et rend compte dans le bulletin de l'association

Le congrès a été ouvert par le Président de la FNAR Philippe SERRE et par le Président de l'UFR-rg Gérard LUCAS, après avoir souhaité la bienvenue à la centaine de participants, c'est le Président de la CFR Pierre ERBS qui est intervenu. P. ERBS a signalé depuis 2015 la fusion des préoccupations de la CFR, la FNAR et de l'UFR pour la défense des intérêts des personnes âgées et handicapées. Il a rappelé qui les retraités sont

toujours maltraités, même si la taxe d'habitation est supprimée pour tous en 2021, à savoir

- Un pouvoir d'achat laminé,
- La taxation des aides familiales,
- Le gel des pensions complémentaires depuis 2013 et seulement une revalorisation de 0,6% fin 2018,
- Pas de revalorisation des retraites de base en 2018 due au glissement de 3 mois de la date de revalorisation et une revalorisation de 0,3% au 1^{er} janvier 2019 alors que l'inflation repart à la hausse !...
- La hausse de la CSG 1,7 point pour les pensions supérieures à 1400€ pour une personne seule et 2000€ pour un couple, sans compensation pour les retraités,
- La cotisation CASA 0,3%.

La CFR n'est pas seulement dans la revendication, mais aussi une force de proposition, exemples le colloque sur la retraite universelle reprise à l'époque par le candidat à la Présidence E. MACRON et le projet en cours d'élaboration par JP. DELEVOYE en 2019. A ce sujet, la CFR souhaite un vrai régime universel

Privé/Public, un régime par répartition et par points, ce nouveau régime doit maintenir son équilibre et sa pérennité. La CFR demande au Haut-Commissaire à la réforme des retraites JP. DELEVOYE à être intégrée à la gouvernance de ce projet qui jusque-là est le privilège des partenaires sociaux. Cette demande est aussi confortée par un courrier adressé au Premier Ministre par le Chargé des relations extérieures de l'UFR 33, J. CAZAUX ; ce courrier fait part au 1^{er} Ministre de nos attentes en faveur de la participation des organisations représentatives des retraités dans les processus décisionnels qui les concernent. Le Premier Ministre a bien pris connaissance de la démarche et a chargé son chef de Cabinet de transmettre le courrier à Mme Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé. Également pour appuyer la demande, un entretien du Délégué Régional de l'UFR, A. PERRIN, a eu lieu avec le Député de la 12^e circonscription de la Gironde, P. LAVERGNE (le suppléant de Mme Christelle DUBOS, Secrétaire d'Etat auprès de Mme A. BUZYN), Député que doit prochainement rencontrer P. ERBS au sujet de la représentation des retraités dans les instances les concernant !...

Pour faire valoir la place des retraités dans la société, la CFR a rédigé un document pour contrer le discours ambiant sur le coût des pensions représentant 14% du PIB, ce qui n'est pas juste sachant que d'une part les retraités ont cotisé durant leur activité et acquis un droit à la retraite et d'autre part que les pensions sont en partie compensées par les cotisations des actifs !... La CFR est le véritable porte-parole des retraités auprès des médias tout comme l'UFR et la FNAR.



© agefactifs.com

AU FIL DES JOURS (10 juin 2019)

A... COMME ASSOCIATIONS

FNAR

Le 17/05 : AG de l'Amicale des Retraités du Groupe PSA Paris et Région Parisienne



La 39^{ème} Assemblée générale s'est tenue au Forum Armand Peugeot de POISSY.

Message de bienvenue adressé à l'ensemble des participants par M. Gilles de Saint BLANQUAT, responsable du site CEMR du Groupe PSA à Poissy, en présentant les derniers résultats positifs du Groupe et précisant les objectifs futurs ainsi que la composition du site confirmant officiellement notre présence pour accueillir les futurs retraités du Groupe en accord avec la DRH.

Cette Amicale créée en 1980, destinée à rassembler les retraités des différents sites de Paris et Région Parisienne répondant aux mouvements du Groupe, se porte bien et rassemble toujours autant d'adhérents.

Un beau programme de voyages et de visites culturelles a été présenté pour l'année 2020.

Le coté social n'a pas été oublié avec un programme d'aide aux adhérents pour aborder le virage informatique de notre société.

Le représentant de la FNAR a présenté la situation sociale des retraités et les efforts poursuivis par la Fédération et la CFR pour remédier aux injustices criantes et aux discriminations.

Cette assemblée s'est clôturée par un déjeuner très apprécié, dans une ambiance traditionnelle et conviviale annonçant la reconduction de l'équipe dirigeante y compris son Président André COMMUNOD, remerciant également les nouveaux membres qui se sont proposés à venir rejoindre le prochain Conseil d'Administration.

Le 23/05 : Assemblée générale des retraités d'Air France ARAF



L'ARAF a tenu son assemblée générale annuelle le 23 mai dans la nouvelle zone urbaine des Batignolles à Paris.

Après une présentation de la situation et les projets de la compagnie par le Directeur de cabinet de la Directrice Générale d'Air France et son adjoint, l'assemblée a écouté le rapport de la Secrétaire Générale et du Trésorier. Il a également été procédé à la (ré)élection des administrateurs.

Comme d'autres associations, l'ARAF souffre d'une diminution de ses effectifs qui en outre ne rajeunissent pas. Les « portes ouvertes » dans les services de l'entreprise seront accrues, mais il est fait appel aux volontaires. Il faut que les futurs retraités nous rejoignent, comme vient de le faire l'Amicale USA.

Des présentations sur la mutuelle, dans laquelle les retraités jouent un rôle très actif, de la FNAR et d'AGE ont conclu cette AG qui s'est poursuivie par un sympathique cocktail

Le lendemain un Conseil d'Administration a réélu le Président Harry Marne, la Secrétaire Générale Jacqueline Druet et le Trésorier Bernard Bazot.

AU FIL DES JOURS (10 juin 2019)

UFR

Du 1^{er} au 10 juin, l'UFR 33 occupe un stand à la Foire Internationale de Bordeaux

Les retraités défendent leurs intérêts

INITIATIVE Tout au bout du hall 1, se trouve le stand de l'Union française des retraités de Gironde. « Nous souhaitons ainsi nous faire connaître, avant que l'on puisse nous reconnaître », explique le secrétaire, Yves Mainguy. L'association vise à « défendre les intérêts des retraités », tel que l'affiche spécialement réalisée pour la foire le déclame. « Notre objectif est que nos droits soient préservés, et que le régime unique de retraite soit pérenne et équitable », développe le président, Georges Guichane. Aussi bien pour nous que pour les jeunes ! Nous avons rencontré 10 des 12 députés de Gironde en ce sens. » L'association est membre de la Confédération française des retraités (CFR) qui regroupe 1,5 million des quelque 16 millions de retraités. Jeudi, une journée gratuite pour recruter de nouveaux adhérents se tiendra sur le stand (hall 1, allée D, porte 32).



**Georges Guichane
et Yves Mainguy.** PHOTO Q. G.

AU FIL DES JOURS (10 juin 2019)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



© fleurdepollen.com

Prochaine parution de l'AFJ : le 4 juillet 2019



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013